








**La Belle
Fenêtre**

La Belle Fenêtre
4424 rue Louis-B.-Mayer Laval, Québec
H7P 0G1 T : 450-973-7177
www.labellefenetre.com

Garantie de l'installations LA BELLE FENÊTRE INC. 2025

Points saillants de la garantie

-  **Produits et services couverts**
-  **Durée de la garantie**
-  **Exclusions de la garantie**
-  **Procédure de réclamation**
-  **Clause de défaut de paiement**

Produits et services couverts par la garantie de La Belle Fenêtre :

- Installation de portes et fenêtres :
 - Garantie sur l'installation des portes et fenêtres vendues et installées par LA BELLE FENÊTRE INC., effectuée conformément aux normes et instructions des fabricants.
 - Cette garantie couvre l'exécution des travaux d'installation dans les règles de l'art.
- Main-d'œuvre pour la quincaillerie :
 - Garantie de 2 ans sur la main-d'œuvre pour le remplacement ou l'ajustement de la quincaillerie des fenêtres et porte vendue par LA BELLE FENÊTRE INC.
- Joints de calfeutrage :
 - Garantie de 5 ans sur les joints de calfeutrage.

Exclusions de la garantie :

La présente garantie ne couvre pas les situations suivantes :

- Produits et installations non réalisés par LA BELLE FENÊTRE INC. :
 - Les produits vendus sans installation par LA BELLE FENÊTRE INC. sont couverts uniquement par les garanties des fabricants.
- Usure normale et dommages liés à l'utilisation :
 - L'usure normale des produits.
 - Les dommages résultant d'un usage abusif, d'une mauvaise utilisation ou d'un manque d'entretien.
 - Les dommages causés par des modifications ou altérations non autorisées.





**La Belle
Fenêtre**

La Belle Fenêtre
4424 rue Louis-B.-Mayer Laval, Québec
H7P 0G1 T : 450-973-7177
www.labellefenetre.com

- Dommages liés à l'environnement et aux accidents :
 - Les dommages causés par des événements extérieurs tels que les intempéries (vents violents, grêle, etc.), les incendies, les inondations ou autres catastrophes naturelles.
 - Les dommages causés par des accidents, des actes de vandalisme ou des tentatives d'effraction.
 - Dommages causés par l'humidité excessive.
 - Bris de vitre ou de moustiquaire.
- Dommages liés à l'installation ou à des interventions extérieures :
 - Les dommages causés par une installation non conforme aux normes et instructions des fabricants.
 - Les dommages résultant de réparations ou modifications effectuées par des personnes non autorisées par LA BELLE FENÊTRE INC.
 - Dommages collatéraux fait aux produits adjacents tel que moulures, plâtre et peinture à la suite de la démolition ou au retrait des produits existants si celle-ci est conforme aux instructions ou aux règles de l'art.
- Dommages esthétiques et liés aux accessoires :
 - Les dommages esthétiques tels que les égratignures, les bosses ou les imperfections qui n'ont pas été signalés dans les 48 heures suivant l'installation.
 - Les dommages causés par l'installation d'accessoires (contreportes, poignées, etc.) par le client.
 - Les moulures de porte à base de polypropylène qui sont peinturées.
- Autres exclusions :
 - La formation de condensation due à un taux d'humidité excessif à l'intérieur du domicile.
 - Les joints de calfeutrage.
 - La garantie d'installation de Portes et fenêtres de LA BELLE FENÊTRE INC. ne s'applique pas aux travaux habituels d'entretien, au remplacement des pièces d'entretien courants, aux bris de moustiquaire et à la formation de givre ou de condensation en surface causé par un taux d'humidité inadéquat à l'intérieur du domicile.





**La Belle
Fenêtre**

La Belle Fenêtre

4424 rue Louis-B.-Mayer Laval, Québec

H7P 0G1 T : 450-973-7177

www.labellefenetre.com

- Cette garantie devient nulle si la fenêtre ou porte est recouverte de peinture qui n'a pas été appliquée par les manufacturiers, de vernis ou de toute autres substances susceptibles d'altérer les propriétés de profilé.
- Frais de service :
 - Des frais de déplacement et de main-d'œuvre seront facturés si le produit n'a pas été installé par LA BELLE FENÊTRE INC. ou si le dommage résulte d'un bris accidentel, d'intempéries ou d'une mauvaise utilisation.

Responsabilités du client :

- Entretien régulier :
 - Assurer l'entretien périodique des joints de calfeutrage (inspection et remplacement).
 - Nettoyer régulièrement les portes et fenêtres selon les recommandations du fabricant.
 - Maintenir une ventilation adéquate du domicile pour éviter l'humidité et la condensation.
- Signalement des problèmes :
 - Signaler tout dommage apparent (bosses, rayures, etc.) dans les 48 heures suivant l'installation.
 - Signaler tout défaut de fabrication ou d'installation dans les 30 jours suivant l'installation.
- Utilisation appropriée :
 - Utiliser les portes et fenêtres conformément à leur usage prévu.
 - Éviter d'endommager les produits par une force excessive ou des modifications non autorisées.
- Respect des conditions de garantie :
 - Ne pas effectuer de modifications ou réparations non autorisées.
 - Éviter d'installer des accessoires (contreportes, poignées, etc.) pouvant endommager les produits.
 - Ne pas appliquer de peinture, vernis ou autres substances altérant les profilés.
- Accès et coopération :
 - Permettre l'accès à LA BELLE FENÊTRE INC. pour inspections et réparations.
 - Coopérer en fournissant les informations et documents requis pour les réclamations.





**La Belle
Fenêtre**

La Belle Fenêtre

4424 rue Louis-B.-Mayer Laval, Québec

H7P 0G1 T : 450-973-7177

www.labellefenetre.com

Procédure de réclamation :

Pour toute réclamation au titre de la présente garantie, veuillez suivre les étapes suivantes :

- Avis écrit :
 - Envoyez un avis écrit détaillé à l'adresse courriel suivante : SAVLBF@labellefenetre.com.
- Informations requises :
 - L'avis doit inclure les informations suivantes :
 - Numéro de contrat ou de facture.
 - Nom et adresse du client.
 - Date d'installation du ou des produits concernés.
 - Description précise du défaut constaté (photos à l'appui si possible).
 - Copie de la facture d'achat ou de la commande originale.
- Délai :
 - Toute réclamation doit être soumise avant l'expiration de la période de garantie applicable.
 - Le défaut constaté doit être signalé dans les 30 jours suivant sa découverte.
- Inspection :
 - LA BELLE FENÊTRE INC. se réserve le droit d'inspecter le défaut signalé afin d'en déterminer la cause et la validité.
- Frais :
 - Des frais de déplacement et de main-d'œuvre pourront être facturés si :
 - Le produit n'a pas été installé par LA BELLE FENÊTRE INC.
 - Le dommage résulte d'un bris accidentel, d'intempéries ou d'une mauvaise utilisation.





**La Belle
Fenêtre**

La Belle Fenêtre

4424 rue Louis-B.-Mayer Laval, Québec

H7P 0G1 T : 450-973-7177

www.labellefenetre.com

Clause de défaut de paiement :

En cas de défaut de paiement par l'acheteur à la date d'échéance convenue, LA BELLE FENÊTRE INC. se réserve le droit d'exercer l'une des options suivantes :

- Exigence de paiement immédiat :
 - Exiger le paiement immédiat du solde impayé du prix de vente.
- Reprise de la marchandise :
 - Reprendre possession des marchandises vendues, tout en conservant les sommes déjà versées à titre d'acompte.
- Responsabilité de l'acheteur :
 - L'acheteur sera tenu responsable de tous les dommages ou préjudices résultant de son défaut de paiement.

Fin des travaux :

La satisfaction de notre clientèle est primordiale. C'est pourquoi dans l'éventualité où les travaux seraient incomplets, non conformes ou nécessiteraient une correction, nous vous invitons à contacter votre représentant sans délai. Un échange constructif permettra de résoudre la situation et de définir les prochaines étapes.

Nos coordonnées :

4424 Rue Louis-B.-Mayer,

Laval, QC H7P 0G1

450.973.7177

www.labellefenetre.com

SAVLBF@labellefenetre.com.

